

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens et Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D338-48 à D338-51, portant règlement général des diplômes d'initiation à la mer, et l'article 4 de l'arrêté du 21 septembre 2020 relatif au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement d'Initiation à la Mer.

## ARRÊTÉ

Article 1 : Le jury de l'examen du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement d'Initiation à la Mer est constitué comme suit pour la session 2023 :

### Président

Mme COUTURE Nadine  
INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE HORS CLASSE

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX  
BORDEAUX CEDEX  
SC.BIO. ET SC. SOCIALES  
APPLIQUEES

### Membre de l'enseignement

M. GUET Denis  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

LPO DE LA MER GUJAN MESTRAS  
TECH INDUST ELECTRICITE  
MECANIQUE BATIME

M. HAUSARD Pascal  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

LPO DE LA MER GUJAN MESTRAS  
BIOTECHNOLOGIES DE LA MER  
CONCHYLI OSTRE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 16 juin 2023

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Pour le Secrétaire Général  
Le Directeur des examens et concours  
Olivier HARMEL

